

M2 DIRECTION DE PROJETS ET ETABLISSEMENTS CULTURELS / DEVELOPPEMENT DE PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS INTERNATIONAUX

· M2 DIRECTION DE PROJETS ET ETABLISSEMENTS CULTURELS / DEVELOPPEMENT DE PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS INTERNATIONAUX

L'administration des organisations culturelles est plus que jamais au centre des préoccupations des décideur/euses et des responsables de structures. La gestion des collectifs, la mise en œuvre et la conduite des projets, l'introduction des changements,

Infos clés et site web

Lieu de la formation

- Campus Berges du Rhône (BDR)

Public

Niveau(x) de recrutement

- BAC+4

Public ciblé

Connaissances et expérience de terrain dans le secteur artistique et culturel

Durée de la formation

423

Responsable(s) de la formation

[Camille JUTANT](#)
[Sarah CORDONNIER](#)
[Nicolas NAVARRO](#)

Contact secrétariat

icom-master-dpaci@univ-lyon2.fr

Formation continue

Horaires et Session de formation

Horaires :

De 9h à 16h30 les mercredis, jeudis et vendredis.

Session de formation :

Cycle de formation de septembre à septembre.

Présentation

L'administration des organisations culturelles est plus que jamais au centre des préoccupations des décideur/euses et des responsables de structures. La gestion des collectifs, la mise en œuvre et la conduite des projets, l'introduction des changements, l'attention aux enjeux climatiques, les

grandes réformes des politiques publiques au niveau territorial, la mondialisation culturelle et les nouvelles logiques collaboratives sont au cœur des métiers des arts et de la culture et entraînent des changements organisationnels indéniables.

Le parcours de Master Développement de Projets Artistiques et Culturels Internationaux (M2 DPACI) vise à former des acteur/trices capables d'accompagner le travail des praticien.nes (artistes, créateur/trices) et de coordonner une stratégie de programmation des œuvres, de recrutement des artistes, une vision politique en lien avec le territoire et un cadrage financier d'établissement, dans le secteur artistique et culturel en France et à l'étranger.

Le parcours est résolument pluridisciplinaire, et ce, à deux niveaux :

- Au niveau des enseignements et des choix pédagogiques : les universitaires comme les professionnels porteront dans leurs enseignements une approche communicationnelle, sociologique, économique et politique, artistique.
- Au niveau des secteurs culturels : les enseignements recouvrent toutes les sphères des métiers des arts et de la culture : spectacle vivant, arts visuels, patrimoine, nouveaux champs art-sciences, design, éducation artistique.

Candidature

Modalités de candidature

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme [eCandidat](#) selon le [calendrier de candidature](#)

- pour les étudiant.es non inscrit.es à l'Université Lumière Lyon 2
- pour les étudiant.es inscrit.es à l'Université Lumière Lyon 2
- pour les candidat.es de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse (dossier de "Demande d'accès" via eCandidat)
- pour les étudiant.es non européen.nes qui résident en France ou dans un pays non équipé de Campus France (dossier de "Demande d'accès" via eCandidat)

Pour les étudiant.es non européen.nes qui résident dans un pays équipé de Campus France : la procédure CEF/Campus France est en ligne sur le site Campus France de votre pays

Et après ?

Niveau de sortie

- Master

Activités visées / compétences attestées

En ce qui concerne les compétences, à l'issue de la formation, les étudiant-es seront en mesure :

Coût de la formation

Le montant d'inscription à l'Université Lumière Lyon 2 est composé des droits d'inscription nationaux, plus la contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Plus d'informations sur cette [page](#).

- par le biais des sciences sociales, d'exercer une approche critique des organisations culturelles, de l'action culturelle et des conditions de travail des acteurs culturels (artistes, producteurs, diffuseurs, intermédiaires) ;
- d'avoir une capacité de réflexion stratégique et des compétences techniques en termes de gestion, d'administration, de management et de communication de projets (échelle française et européenne).

Finalité de la formation :

- de concevoir un projet d'établissement ou de structure culturelle ;
- de coordonner et d'accompagner des projets de développement artistiques et culturels à l'échelle française, européenne et internationale et de réaliser le bilan et l'évaluation de ces projets ;
- de déposer une demande de financement européen pour un projet de coopération artistique et culturel ;
- d'articuler les relations entre action culturelle et territoire, de développer et animer des partenariats, de penser la participation des publics et leur engagement ;
- d'encadrer un service ou une mission liée à l'action culturelle dans une collectivité, d'assister et conseiller les élus et les comités techniques ;
- d'exercer une fonction de conseil ou d'expertise : effectuer un diagnostic, dégager des tendances ou élaborer des prévisions dans le cadre d'analyse et d'études spécifiques ;
- de savoir organiser un collectif de travail, manager une équipe, communiquer sur un projet ;
- de savoir faire des recherches documentaires et mener une enquête ;
- de circonscrire un objet de recherche et d'adopter la méthodologie appropriée pour mener des enquêtes.

Connaissances à acquérir

- une connaissance des logiques de l'action culturelle ;
- une compréhension du processus de l'œuvre et de la circulation des formes artistiques ;
- une connaissance de l'Europe de la culture et de la mondialisation ;
- une connaissance des nouveaux modèles de développement culturel ;
- un approfondissement des méthodologies de la recherche : méthodes des sciences sociales, travaux de recherche, montage de projets.

Secteur(s) d'activités ou types d'emploi accessibles

Les débouchés de la formation se situent :

- dans des services culturels de collectivités (direction des affaires culturelles, chargé-e de mission de collectivité territoriale, chargé-e de projet culturel, chargé-e de projets numériques...)
- dans des institutions culturelles dépendant de l'État (secrétaire général ou administrateur/rice de structure, responsable du service des publics, responsable des projets de médiation, responsable de projets de valorisation du patrimoine, responsable d'établissements d'enseignement artistique, direction d'Instituts Français ou d'Alliances Françaises, attaché-e culturel et linguistique...)
- dans des structures artistiques ou culturelles privées, associatives ou publiques (administration d'équipes artistiques et de lieux de diffusion, chargé-e de production, responsable de la diffusion, de la communication et de la médiation, responsable du mécénat culturel dans les entreprises privées et les fondations...)

· dans les structures d'accompagnement aux porteurs de projets culturels et artistiques de type coopérative, agence, bureau d'étude (accompagnement au montage de dossier européen, accompagnement à la mobilité internationale, accompagnement aux projets de coopération, etc.)